

Salaires barémiques au 01/07/2017

Services spéciaux d'autobus (non-applicable au personnel de garage)

Ancienneté	Salaires horaires	Travail dominical	Travail de nuit
0 - 2 ans	12,1483 €	24,2966 €	13,1593 €
3 - 5 ans	12,2165 €	24,4330 €	13,2275 €
6 - 10 ans	12,2826 €	24,5652 €	13,2936 €
11 - 15 ans	12,4176 €	24,8352 €	13,4286 €
16 - 20 ans	12,6157 €	25,2314 €	13,6267 €
21 ans et plus	12,6850 €	25,3700 €	13,6960 €

Indemnité RGPT au 01/07/2017

L'indemnité RGPT s'élève à € 112,19/mois à partir du 01/07/2017 (exonérée d'ONSS et de précompte professionnel) pour les chauffeurs **travaillant à temps plein**, ainsi que pour ceux occupés dans un régime de travail > 25/38. À noter que ce montant mensuel de €112,19/mois est valable à partir de 6 jours de prestations effectives par mois. À partir du 01/07/2017, un montant journalier de € 6,71/jour est payé jusqu'à 5 jours de prestations effectives.

L'indemnité RGPT est de € 111,73/mois à partir du 01/07/2017 (exonérée d'ONSS et de précompte professionnel) pour les chauffeurs **occupés dans un régime de travail ≤ 25/38**. À noter que ce montant mensuel de € 111,73/mois est valable à partir de 6 jours de prestations effectives par mois. A partir du 01/07/2017, un montant journalier de € 6,14/jour est payé jusqu'à 5 jours de prestations effectives.

Votre Liberté
Votre Voix

